

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Pathologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com
Prise en charge : pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



OSR
ANSA
78728

Pour Accord préalable

Déclaration de Maladie : N° P19-0022243

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 12070 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre

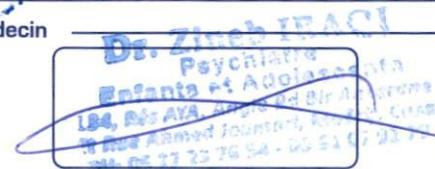
Nom & Prénom : KADDIOU Zineb Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 0661233249 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 8 / 7 / 21

Nom et prénom du malade : Youssef El Abed El Akcaï Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : trouble de langage

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 20/07/2021

Signature de l'adhérent(e) : Le : 15 / 07 / 2021



VOLET ADHERENT

Déclaration de maladie N° P19-0022243

Remplissez ce volet, découpez le et conservez le.
Il sera nécessaire de le présenter pour toute réclamation ultérieure.

Coupon à conserver par l'adhérent(e).

Matricule : 12070

Nom de l'adhérent(e) : KADDIOU

Total des frais engagés :

Date de dépôt :

Jihane ZEMMAMA

Orthophoniste diplômée de l'université de Malaga, Espagne
Mastère spécialisé en troubles des apprentissages
Prise en charge des troubles de la cognition logico-mathématiques

Casablanca, le 08/07/2021

DEVIS

PATIENT(E) : Yahya EL ABD EL ALAOUI

Devis pour 20 séances de P.E.C orthophonique dans le cadre
d'un trouble du langage écrit.

de 20 séances à 250 la séance soit un total
de **5000 dirhams.**

cinq mille

Ne seront facturées que les séances effectuées et acquittées.



JIHANE ZEMMAMA
Orthophoniste
173, Bd Yacoub El Mansour, 173
Casablanca, Maroc, Bureau N°9
Tél: 05 22 986 980 - 06 53 14 66 82
E-mail: jihane.zemmama@gmail.com



Casablanca, le : 817121 : الدار البيضاء في

طالبة في اعداد اولي

تسليمه لطفلكم

Dr. Zineb IRAQI
Psychiatre
Enfants et Adolescents
134, Rue AYA, Angle Bd Bir Anzarane
2^{ème} étage - N° 6 Maârif - Casablanca
Tél: 05 22 23 76 54 - 06 61 07 92 79